



Envoyé en préfecture le 07/06/2024  
Reçu en préfecture le 07/06/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20240606-2024\_081\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. David CROZES, responsable adjoint du cinéma, pour le logement T3 – Appartement 3 Combles - de la Ferme Crochat (29 rue de Parozet à GEX), couvrant la période du 15/06/2024 au 31/12/2024 (3.3.)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2021\_023\_DEL en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur David CROZES, responsable adjoint du cinéma municipal, qui ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Monsieur David CROZES pour la période du 15/06/2024 au 31/12/2024, pour un T3 au 2<sup>e</sup> étage (combles) sis 29 rue de Parozet (Ferme Crochat) 01170 GEX, d'une surface utile de 50,1 m<sup>2</sup> et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à **316,13** euros.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 06 juin 2024  
Le maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 juin 2024, affichée & publiée le 07 juin 2024.